

Office de Tourisme et de Commerce d'Évreux Portes de Normandie

Établissement Public Industriel et Commercial

Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction

Séance du mercredi 05 mai 2021

Date de convocation : 19 avril 2021
Nombre de membres en exercice : 18

PRÉFECTURE DE L'EURE

Présents : 17
Votants : 13

Président de séance : Rémi PRIEZ
Secrétaire de séance : Marion HOSSIN

17 MAI 2021

ARRIVÉE

Titulaires et suppléants présents : M. PRIEZ, M. ROUSSEL, M. MABIRE, Mme PLAISANCE, Mme BONNARD, Mme COLLIN, Mme SAUVE, Mme BANDELIER, Mme BERTOUT-BARBEY, Mme LAURENT ROGOWSKI, Mme TOMASSI, M. DAIREAUX, M. GREMONT

Assistaient à la séance : M. RUFFE, Trésorerie Municipale ; Mme HOSSIN, OTC ; Mme GUITTARD OTC, Mme PAYSANT OTC

Titulaires et suppléants excusés : Mmes AUGER, PHILIPPE, Mrs CHASSEREZ, GROIZELEAU, BOSSUYT, MIKLARZ, DELPEYROUX

Délibération n°13/2021 – Rémunération Complémentaire Jessica Paysant

VU l'article 9 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008,
VU la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial titulaire d'un grade de catégorie B
VU la délibération n°19/2017 du 15 novembre 2017 – Délégation donnée au Directeur

Jessica PAYSANT fonctionnaire territoriale EPN est mise à disposition du Comptoir des Loisirs pour une durée conventionnelle de 3 ans. Le CDL va verser un complément de rémunération d'un montant de 200€ brut notamment pour compenser la différence du nombre de jours de congés. A ce complément pourront éventuellement s'ajouter des heures de dimanche et/ou jours fériés.

Ce complément est assujéti à des cotisations sociales - cotisations et contributions de Sécurité sociale dans les conditions de droit commun du régime général, y compris la cotisation salariale vieillesse et les contributions d'assurance chômage et de garantie des salaires. L'office doit également s'acquitter de la cotisation patronale du régime complémentaire de retraite

Proposition

Il est proposé aux membres du Comité de Direction :

- D'APPROUVER le versement d'un complément de rémunération à Madame Jessica PAYSANT pour un montant de 200€ brut.

Le Comité de Direction, après avoir voté à main levée à l'unanimité (13 voix pour),

- APPROUVE le versement d'un complément de rémunération à Madame Jessica PAYSANT pour un montant de 200€ brut.

Certifié exécutoire le 05 mai 2021
Transmis en Préfecture le 17 / 05 / 2021
Publié le 25 / 05 / 2021

Le Président



Rémi PRIEZ